

**DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE
DES COMPETENCES OBLIGATOIRES ET OPTIONNELLES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AGGLO PAYS D'ISSOIRE
APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2019**

COMPETENCES OBLIGATOIRES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	
Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
<i>Politique locale du commerce d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Création et gestion des locaux commerciaux et des groupements de commerce figurant dans la liste des locaux ci-annexée. • Le développement du e-commerce. • La mise en place d'opération de type OCM (Opération Collective de Modernisation du commerce et de l'artisanat) ou tout dispositif s'y substituant.
<i>Soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les actions de soutien de l'activité commerciale : <ul style="list-style-type: none"> ○ études de faisabilité de groupements de commerces de différentes natures en un même lieu de centre bourg et/ou de flux, hors zones d'activités, en cohérence avec le SCOT et le DAAC ; ○ aide aux petites entreprises du commerce de l'artisanat et des services en cofinancement de l'aide régionale, conformément au SRDEII ; ○ ingénierie d'accompagnement à la création, développement, transmission des entreprises ; ○ promotion des animations suivantes : journées européennes des métiers d'art, journées nationales du commerce de proximité.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE	
Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
<i>Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La ZAC de Lavaur la Bèchade à Issoire. • La ZAC de Fontchoma-Peix à Issoire. • La ZAC des Coustilles à Saint-Germain-Lembron. • La ZAC de Pré-Chavroche au Breuil-sur-Couze. • La ZAC Puits-Bayard, les Chambettes, à Auzat-la-Combelle. • La ZAC des Rivalets à Saint Rémy-de-Charnat.

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	
Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
<i>Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La création des opérations de logements engagés budgétairement avec les bailleurs sociaux en 2016 figurant dans la liste des opérations ci-annexée.
<i>Politique du logement d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les logements d'intérêt communautaire figurant dans la liste des logements ci-annexée.
<i>Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Création/gestion de la Maison d'accueil de Saint-Cirgues-sur-Couze. • Le Programme d'Intérêt Général (PIG). • L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH - RU) du centre-ville d'Issoire.
<i>Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Programme d'Intérêt Général (PIG). • L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH - RU) du centre-ville d'Issoire. • Le dispositif d'aide au ravalement de façades.

COMPETENCES OPTIONNELLES

VOIRIE	
Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
<i>Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les voiries dédiées desservant l'entrée d'une zone d'activité, dont la liste et les plans sont ci-annexés. • Les voiries de dessertes forestières dont la liste et les plans sont ci-annexés.

PARCS DE STATIONNEMENT	
Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
<i>Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le parc de stationnement de la gare de Parent.

EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	
Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
<i>Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ école de musique d'Issoire ; ○ maison des jeunes d'Issoire jusqu'au 31 décembre 2018; ○ médiathèque d'Ardes-sur-Couze ; ○ le gymnase intercommunal de Champeix ; ○ la salle multi activité communautaire d'Ardes-sur-Couze ; ○ le centre aqualudique d'Issoire ; ○ la piscine d'Ardes-sur-Couze ; ○ les équipements sportifs/terrains de sport de Saint-Babel et Brenat ; ○ Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

ACTION SOCIALE	
Compétences	Définition de l'intérêt communautaire
<i>Action sociale d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des besoins sociaux (ABS) du territoire à l'échelle du territoire de la future intercommunalité (obligation des CCAS/ CIAS). • Ingénierie d'accompagnement pour la création ou l'extension d'établissements d'accueil pour personnes âgées ou handicapées, ainsi que les garanties d'emprunt anciennement contractées par les EPCI fusionnés. • Les actions sport-santé jusqu'au 31 décembre 2018. • La réalisation ou le soutien financier à l'organisation d'événements sociaux culturels ou sportifs d'importance exceptionnelle destinés à renforcer la notoriété du territoire intercommunal jusqu'au 31 décembre 2018. • Gestion des services de maintien à domicile publics et existants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Service de portage de repas à domicile ; ○ Service d'Aide à domicile ; ○ Services de Soins Infirmiers à Domicile ; ○ Démarche de Service Polyvalent d'Aides et de Soins A Domicile (SPASAD); ○ Service de handi-sitting ; ○ Service d'aide aux aidants ; • Relais du Programme Départemental d'Insertion (PDI) par la conception et la mise en œuvre d'un programme territorial d'insertion Sociale et Professionnelle, en particulier la gestion d'Ateliers en Chantier d'Insertion (ACI). • La gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs d'Issoire. • L'organisation et la gestion de tous les accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires pour les 3-12 ans le mercredi, dans les communes de moins de 10 000 habitants, suite à l'entrée en vigueur du décret du 29 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques jusqu'au 31 décembre 2018. • Création, organisation et gestion des services et dispositifs de la petite enfance jusqu'au 31 décembre 2018.